



Attention cet aperçu ne reflète que votre saisie et n'est accessible qu'à partir de ce porte feuille.

Dès publication de cet avis au BOAMP papier, au JOUE ou sur le site BOAMP.fr, il vous appartient de vérifier si l'avis officiel diffusé correspond bien à la saisie ci-dessous (adresse du site de diffusion des annonces : <http://www.boamp.fr>).

En cas de non conformité, il vous appartient de publier un avis rectificatif de l'avis initial dans les délais réglementaires.

> [Contact client](#)

Résultat de marché

Département de publication : 65
Annonce No **09-218793**

I. II. IV. V. VI.

RÉSULTAT DE MARCHÉ

SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR

- I.1) **NOM, ADRESSES ET POINT(S) DE CONTACT :**
Centre de Gestion de la FPT 65, 2 rue Théophile Gautier, à l'attention de claude JAUSAS, F-65600 Semeac. Tél. 05 62 38 92 50. E-mail : claude.jausas@cdg65.fr. Fax 05 62 36 60 58.
Adresse(s) internet :
Adresse générale du pouvoir adjudicateur : <http://www.cdg65.fr>.
Adresse du profil d'acheteur : <http://www.synapse-entreprises.com>.
- I.2) **TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR ET ACTIVITÉ(S) PRINCIPALE(S) :**
Organisme de droit public.
Services généraux des administrations publiques.
Le pouvoir adjudicateur agit pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs : oui.

SECTION II : OBJET DU MARCHÉ

- II.1) **DESCRIPTION**
- II.1.1) **Intitulé attribué au marché par le pouvoir adjudicateur :**
contrat groupe assurance statutaire.
- II.1.2) **Type de marché et lieu d'exécution, de livraison ou de prestation :**
Services.
Catégorie de service : n°6a.
Code NUTS **FR626**.
- II.1.3) **L'avis implique :**
- II.1.4) **Description succincte du marché ou de l'acquisition/des acquisitions :**
le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Hautes-Pyrénées, représenté par son Président, procède à la présente consultation en vue de renouveler son contrat d'assurance groupe ouvert à adhésion facultative, garantissant les risques financiers liés à la protection sociale statutaire des personnels des collectivités territoriales et des établissements publics des Hautes-Pyrénées en application de l'article 26 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du décret n° 86-552 du 14 mars 1986.
Lot unique
Tranche ferme : marché séparé à bons de commande (article 77 du Code des marchés publics) couvrant l'assurance des risques statutaires (agents CNRACL et Ircantec) pour les collectivités et établissements publics des Hautes-Pyrénées employant au plus 20 agents affiliés à la cnracl.
- Tranches conditionnelles : une par collectivité employant plus de 20 agents affiliés à la CNRACL ayant délibéré pour mandater le CDG 65 afin de participer à la consultation, pour l'assurance des risques statutaires (agents CNRACL et Ircantec).
- II.1.5) **Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics) :**
66512000.
- II.1.6) **Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) :**
Oui.
- II.2) **VALEUR TOTALE FINALE DU OU DES MARCHÉ(S)**

II.2.1) Valeur totale finale du ou des marché(s) :

SECTION IV : PROCÉDURE

IV.1) TYPE DE PROCÉDURE

IV.1.1) Type de procédure :

Négociée avec publication préalable d'un avis de marché.

IV.2) CRITÈRES D'ATTRIBUTION

IV.2.1) Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction

1. valeur technique de l'offre. Pondération : 60.
2. prix des prestations. Pondération : 40.

IV.2.2) Une enchère électronique a été utilisée :

Non.

IV.3) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

IV.3.1) Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur :

Contrat Groupe 2010.

IV.3.2) Publication(s) antérieure(s) concernant le même marché :

Avis de marché

Numéro de l'avis au JO : 2009/S98-142564 du 23/05/2009.

SECTION V : ATTRIBUTION DU MARCHÉ

MARCHÉ n° :

INTITULÉ : Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Hautes-Pyrénées, représenté par son Président, procède à la présente consultation en vue de renouveler son contrat d'assurance groupe ouvert à adhésion facultative, garantissant les risques financiers liés à la protection sociale statutaire des personnels des collectivités territoriales et des établissements publics des Hautes-Pyrénées en application de l'article 26 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du décret n° 86-552 du 14 mars 1986. Lot unique Tranche ferme : marché séparé à bons de commande (article 77 du Code des marchés publics) couvrant l'assurance des risques statutaires (agents CNRACL et IRCANTEC) pour les collectivités et établissements publics des Hautes-Pyrénées employant au plus 20 agents affiliés à la CNRACL. Tranches conditionnelles : une par collectivité employant plus de 20 agents affiliés à la CNRACL ayant délibéré pour mandater le CDG 65 afin de participer à la consultation, pour l'assurance des risques statutaires (agents CNRACL et IRCANTEC).

V.1) DATE D'ATTRIBUTION DU MARCHÉ :

23 septembre 2009

V.2) NOMBRE D'OFFRES REÇUES :

3

V.3) NOM ET ADRESSE DE L'OPÉRATEUR ÉCONOMIQUE AUQUEL LE MARCHÉ A ÉTÉ ATTRIBUÉ

AXA ASSURANCES, 8 avenue Lucien BAROUX - VAL DE LIMAYRAC, F-31500 Toulouse.

V.4) INFORMATIONS SUR LE MONTANT DU MARCHÉ

V.5) LE MARCHÉ EST SUSCEPTIBLE D'ÊTRE SOUS-TRAITÉ :

Non.

SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

VI.1) LE MARCHÉ S'INSCRIT DANS UN PROJET/PROGRAMME FINANÇÉ PAR DES FONDS COMMUNAUTAIRES :

Non.

VI.2) AUTRES INFORMATIONS :

Date d'envoi du présent avis au JOUE et au BOAMP : 8 octobre 2009.

Références de l'avis initial paru au BOAMP

Parution n° : 99 B, annonce n° 318 du 26 mai 2009.

VI.3) PROCÉDURES DE RECOURS

VI.3.1) Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Pau, villa Noulibos - 50 Cours Lyautey - B.P. 543, F-64010 Pau. E-mail : greffe.ta-pau@juradm.fr. Tél. 025 59 84 94 40. URL : <http://www.conseil->

etat.fr/ta/pau/index.shtml. Fax 05 59 02 49 93.

VI.3.2) Introduction des recours :

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : dans les deux mois à compter de la notification de la décision de rejet de leur candidature ou de leur offre, les candidats peuvent former un recours gracieux auprès du pouvoir adjudicateur (délai contentieux interrompu). Conformément aux dispositions des articles L.551-1 et R.551-1 du Code de Justice Administrative, avant la conclusion du contrat. Conformément aux dispositions de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative dans un délai de deux mois à compter de la notification de la décision d'attribution ou de rejet. Recours du candidat évincé : 2 mois à compter de la publication de la signature du marché (arrêt Tropic Signalisation).

VI.3.3) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

VI.4) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS :

8 octobre 2009.

Critères sociaux ou environnementaux : Aucun

Éléments de facturation :

*Numéro de bon de commande d'insertion au BOAMP : **cdg65-20-05-09***

Libellé de la facture : Centre de Gestion de la FPT 65 Direction 2 rue Théophile Gautier, F-65600 Semeac.

Classification des produits :

- Assurance

